FRC 3, 18768, A
Cesc
FRC
20457

F. LAMARQUE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A son collègue BOUSSION.

BIBLIOTHEQUE J. LEYMARIE

Paris, ce 6 Messidor, an 4 de la République, une et indivisible. 24 juin 1796.

(24 juin 1796.)

DANS toute discussion, mon cher Collègue, il est permis de parler deux fois. Je crois donc devoir répliquer à ta réponse.

Mais avant tout, je m'empresse de déclarer que je désire ainsi que toi, & que je désire du fond de l'ame, que nos explications respectives ne causent aucune altération dans l'amitié & la fraternité qui doivent nous unir.

Tu avances des faits graves contre les administrateurs de Périgueux. Ton autorité est d'un grand poids. Je ne dois ni la mépriser, ni la passer sous silence.

Les observations de ma 1.re lettre, à ton égard, se réduisoient à ceci. « Le représentant du peuple Boussion, » quoique député par le département de la Dordogne, » n'a jamais habité ce département. Il devroit donc » mettre un peu moins d'activité à poursuivre quel- » ques citoyens qu'il ne connoît pas, sur les dénon- » ciations *secrettes* de quelques autres qu'il ne connoît » pas davantage, & il ne doit pas perdre de vue, ce » me semble, l'erreur majeure dans laquelle ces dé- » nonciations calomnieuses le firent tomber à *Sarlat*.

Je n'ai pas dit qu'il fût exprimé dans le procès-verbal de Sarlat, que les citoyens par lesquels tu remplaças les fonctionnaires destitués, demandassent formellement un roi; mais j'ai dit que c'étoit là leur motif, *lorsqu'ils refusèrent le serment à la République, etc.* Cela est vrai. Il ne s'agissoit, à cette époque, ni de constitution civile du clergé, ni d'aucun point

THE NEWBERRY LIBRARY

de la doctrine catholique. Les *scrupules de leur conscience* ne s'appliquoient qu'à la forme du gouvernement, & s'ils avoient quelque trait à la religion, c'est qu'en effet l'idée de la royauté ne fut & ne sera jamais qu'une idée religieuse. Sans le fanatisme & l'ignorance des peuples, il n'y eût point eu de tyrannie féodale, ou de despotisme royal.

Tu t'és trompé une fois avec de très-bonnes intentions ; tu peux donc te tromper encore sur les opinions & la conduite publique des citoyens, dans un département que tu ne connois pas.

Tu dis que des hommes que je soutiens, parce que je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans mon absence, sont *des amnistiés de Prairial*, (& cela, sans doute, s'applique à Peyssard, président de l'administration municipale.) Mais je te demande, mon cher Collègue, s'il est permis d'imputer ce que la loi n'impute pas, de lever un voile que la loi elle-même a posé, surtout lorsqu'il s'agit de troubles révolutionnaires ? Nos sujets de ressentimens ne pourront-ils donc jamais s'oublier, & nos passions s'adoucir pour le bonheur de la République ? ..... Prends des renseignemens exacts sur la conduite de Peyssard, & tu sauras que personne n'a jamais osé contester ni sa probité, ni son désintéressement, ni son zèle.

Tu parles *de terreur* à Périgueux, & tu conviens cependant que la tranquillité y règne ; mais c'est, dis-tu, *la paix des tombeaux*. Souffres que je te dises, mon cher Boussion, que cette expression figurée est ici bien déplacée. Ce n'est pas la paix des tombeaux, celle qui offre l'image des fêtes, des travaux publics & de la fraternité entre les citoyens ; or, tout voyageur apercevra ces heureux caractères dans la commune de Périgueux, *à moins que ce ne soit le correspondant du Messager du soir.*

Enfin tu prétends que je soutiens les fonctionnaires publics *contre le cri de tout le Département.* Cela est un peu fort. Pourquoi donc n'ai-je jamais pu connoître ni par toi, ni par personne, aucun dénonciateur, si ce n'est Peskay, *colon de St-Domingue*, étranger à ce Département, *n'y ayant jamais exércé aucune fonction à la nomination du peuple*, & se trouvant aujourd'hui en opposition avec tous les membres de

l'administration départementale (si on en excepte un seul), avec tous ceux de l'administration municipale sans exception, & avec la masse entière des habitans de Périgueux.

Mais voici un fait plus décisif.

De tous les hommes que les mêmes dénonciateurs, qui cherchent à te tromper aujourd'hui, (& à tromper les Ministres & le Directoire,) t'engagèrent à destituer, lors de ta mission, *il n'en est presque pas un qui n'ait été réélu dans les assemblées du peuple;* or c'est là, ce me semble, une bonne pierre de touche; & tu n'imagineras pas que les habitans de la Dordogne soient assez insensés pour s'obstiner à élire & réélire pour fonctionnaires publics, ceux qu'ils croiroient manquer de mœurs ou de probité.

Quant à Peyssard qu'on te dit n'avoir pas la confiance publique, je te prie d'écouter ceci : lors de son élection, l'assemblée étoit composée *de 276 votans, et 269 ont voté pour lui.* Il étoit alors à Paris. Est-ce là n'avoir pas la confiance publique ?....

Unissons-nous, mon cher Collègue, pour favoriser les travaux publics dans le département de la Dordogne. Routes, navigation, postes, messageries, manufactures, ordre dans les contributions publiques, tout est à créer dans ce Département qui, pendant 30 années fut oublié. Agissons pour cet objet, & agissons fortement. Mais préservons-nous des intrigues, & gardons-nous de vouloir mettre en opposition les actes du Directoire exécutif avec les vœux du peuple. Nous ne suivrions en cela, ni l'équité, ni l'esprit de la constitution.

Salut & amitié,

F. Lamarque.

P. S. Au moment où je termine cette lettre, j'apprends le résultat des dénonciations dont Peskay n'est que l'instrument.

Les dénonciations ont pleinement échoué relativement aux administrateurs du département. Une seule conférence a suffi pour dévoiler l'atrocité des calomnies.

304

Mais la municipalité est destituée, & peut-être est-ce ma faute ; je n'ai pu, aidé d'un seul de mes collègues, parler pour elle qu'une *seule fois*, & ses ennemis n'ont pas cessé d'investir les bureaux du Directoire & du Ministre de la police.

Citoyens de Périgueux, je vous connois trop pour avoir besoin de vous inviter à être calmes. Vous vous soumettrez, sans murmure, aux décisions des autorités supérieures, parce que vous n'ignorez pas que c'est dans l'exercice légal de leurs fonctions & des vôtres que consiste la liberté. Reprenez donc votre commerce, les travaux de vos ateliers, la culture de vos terres, & appelez du Directoire à lui-même. Je me flatte qu'il sera détrompé. Des royalistes affectent de le louer, des patriotes aigris le censurent amèrement. Ne vous laissez séduire par aucun de ces extrêmes. Le Directoire peut, sans doute, n'être pas à l'abri de quelques erreurs locales ou individuelles ; mais il veut, en général, le triomphe des vrais républicains, & il les soutiendra avec la force & le génie dont il a fait preuve. Du reste, publiez hardiment que dans cet acte de police, il n'est question ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin, d'aucune *ramification de la conspiration de Babœuf*, & qu'à cet égard les calomniateurs se taisent.

A PÉRIGUEUX,
De l'Imprimerie du Républicain DUPONT, imprimeur du Département.